

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Compte rendu du Conseil Municipal 28 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit août à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 21 août 2017.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 8

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, Mme Nicole ANDRE, M. Gilles LE BIHAN

Absent : M. François PONCHON.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil Aude RUVOEN, a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

EGLISE TRAVAUX DU CLOCHER CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite au marché à l'ouverture de plis par la commission marchés publics le Maire propose de retenir 2 options : à savoir l'Option 1 Ouvrages enterrés ainsi que l'option 3 Intérieur de la flèche.

Au regard des propositions des 3 entreprises, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la SARL LE BOULZEC de Pommerit le Vicomte pour le prix de 57 411,12€TTC (47 842,60€HT).

Le Maire propose de financer une partie des travaux avec un emprunt ;

EGLISE : TRAVAUX DE REJOINTOIEMENT DU CLOCHER / DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL, REGION ET DRAC

Le Conseil Municipal décide de demander un complément de subvention pour tenir compte des propositions des entreprises, des options retenues ainsi que des cloches et du paratonnerre au Conseil Départemental, à la Région et à la DRAC.

Le montant des travaux est le suivant :

	HT	TTC
Rejointoiement Clocher	47 842,60€HT.	57 411,12€TTC
Cloches tirage	2 042,87€HT	2 451,44€TTC
Paratonnerre	862,40€HT	1 034,88€TTC
Total	50 747,87€HT	60 897,44€TTC

EGLISE TIRAGE DES CLOCHES ET MISE AU NORME DU PARATONNERRE

Le Maire propose de compléter les travaux sur le clocher d'une part, par des travaux sur le tirage de 2 cloches, ainsi que la sécurisation des accès aux moteurs et d'autre part, par la mise en conformité de l'installation de protection contre la foudre de l'église.

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis des établissements Macé suivants :

Cloches tirage et sécurisation des accès aux moteurs	2 042,87€HT	2 451,44€TTC
Paratonnerre	862,40€HT	1 034,88€TTC

Le Maire propose de financer ces travaux avec un emprunt concernant l'église ;

MODIFICATION BUDGETAIRE : CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les modifications budgétaires suivantes :

Chapitres	Articles	Recettes	Dépenses	
Chap 21	Art 2135		+ 1 000,00€	tonnerre
	Art 2188		+ 2 500,00€	oches
Chap 23	Art 231		+28 500,00€	ent & éclairage érieur
Chap 16	Art 1641	+32 000,00€		nprunt
Total		+32 000,00€	+32 000,00€	

EGLISE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ENERGIE A LTC

Le Maire propose d'entreprendre des travaux de réfection d'éclairage intérieur à l'église. Un devis a été fait pour un montant de 9 726,00€HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire propose de demander à Ltc un fonds de concours énergie pour financer une partie des travaux (20%).

IMPRIMANTE-COPIEUR DE LA MAIRIE CONTRAT DE MAINTENANCE

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat de maintenance d'un an pour le copieur de la mairie TASKalpha 300 ci auprès de la SARL VOTRE BUREAU V.B. au Prix de 250.00€HT plus facturation par tranche copies.

Le coût de la copie N&B est de 0,005495€HT (par tranche de 10 000), copie couleur 0,05495 (par tranche de 10 000) et forfait connectique 12€HT mensuel.

VENTE DU TRACTEUR D'OCCASION

Le Conseil Municipal décide de revendre le tracteur Massey Ferguson 245 pour le montant de 4 000,00€ à la SAS Chestalain.